

Nos universités de territoire ont des atouts à défendre

LEMONDE.FR | 05.07.11 | 09h26

La loi de programmation sur la recherche, en 2006, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), en 2007, et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), à partir de 2009, ont bouleversé le paradigme universitaire, bien au-delà de ce qu'on pouvait imaginer.

Parmi les universités françaises, on peut distinguer celles que nous nommerons "universités de territoire". Souvent de créations récentes et pluridisciplinaires, ces universités sont présentes dans des villes de taille moyenne. Au niveau licence, elles offrent un service public de proximité et contribuent, de manière capitale, à la réalisation de l'objectif "50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur". Aux niveaux master et doctorat et par la recherche, elles contribuent à la vitalité des écosystèmes locaux de l'innovation et jouent un rôle clé dans la construction de la société de la connaissance, au sein de leur territoire. Leurs équipes de recherche ont des compétences spécifiques et reconnues. Tout en partageant des valeurs académiques exigeantes, elles contribuent au développement grâce à de très fortes proximités avec les acteurs socioéconomiques. Ces universités sont souvent pionnières dans différents processus : formations professionnalisantes adaptées aux évolutions des métiers, innovations pédagogiques, recherches partenariales...

De fait, nous mettons en œuvre un nouveau modèle d'université, ouverte sur le monde mais fortement ancrée dans le territoire et en phase avec les attentes très concrètes de tous ceux qui entreprennent. Par les valeurs qui les caractérisent, nos universités sont au cœur des enjeux sociaux, culturels et économiques. D'ailleurs, les collectivités territoriales se placent envers nos universités dans une logique d'investissement – et non plus de subventions –, preuve qu'elles les perçoivent comme de véritables acteurs du développement.

Cependant, la réussite de ces universités dépend étroitement du respect des engagements pris en marge de la LRU, notamment dans le domaine financier. Historiquement moins bien dotées que les "grandes" universités, les universités de territoire font pourtant preuve d'une remarquable efficacité, très partiellement prise en compte dans la répartition par l'Etat des moyens nécessaires. Le lissage des dotations calculées par le modèle de répartition des moyens Sympa (système de répartition des moyens à la performance et à l'activité) les met parfois dans des situations les contraignant paradoxalement à la décroissance, alors même que les différents indicateurs de leur performance, notamment de recherche, sont à la hausse. Pour plusieurs de ces universités, les augmentations mécaniques de la masse salariale obèrent leurs potentiels de développement, générant un sentiment de frustration qui obscurcit l'horizon. Ces effets, constatés en 2011, ont d'ailleurs été dénoncés, dès 2010, par le comité de suivi de la loi LRU.

En outre, en visant à accroître la visibilité internationale de quelques grands centres métropolitains, le programme "investissement d'avenir" pose la question de la place et du devenir des universités de territoire en ce qui concerne leur rôle légitime dans l'effort de recherche national. Nos équipes de recherche, fussent-elles de taille modeste, participent pourtant activement aux appels à projets en s'insérant dans de plus grands réseaux. Il est donc primordial d'écarter le spectre de leur "paupérisation" pour leur permettre de continuer à jouer pleinement leur triple rôle dans la réflexion sur la construction de la société de la connaissance, dans la réussite des parcours de nos étudiants et dans le développement et la compétitivité des entreprises.

Cette lettre appelle à faire reconnaître les modèles différenciants que nos universités de territoire mettent en œuvre. Nous en appelons à nos élus pour qu'ils les soutiennent, en faisant reconnaître leurs spécificités et leurs atouts dans le paysage universitaire français de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Olivier Sire, président de l'université de Bretagne-Sud ;
Gérard Blanchard, président de l'université de La Rochelle ;
Alain Brillard, président de l'université de Mulhouse ;
Jacques Marignan, président de l'université de Nîmes ;
Jean-Louis Gout, président de l'université de Pau Pays de l'Adour ;
Jean Benkheilil, président de l'université de Perpignan Via Domitia ;
Marc Saillard, président de l'université du Sud Toulon-Var ;
Mohamed Ourak, président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;
Richard Messina, président de l'université d'Evry ;
Emmanuel Ethis, président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ;
Gilbert Angenieux, président de l'université de Savoie ;
Roger Durand, président de l'université du Littoral Côte d'Opale ;
Camille Galap, président de l'université du Havre ;
Christian Morzewski, président de l'université d'Artois.